1er novembre 2005 **05.379**

Question Jean Walder

Eh oui! L'Etat paie de la taxe à la valeur ajoutée (TVA)

La taxe à la valeur ajoutée grève toute création de richesse.

Lorsque l'Etat effectue lui-même des travaux qui concernent son patrimoine et qui peuvent être facilement attribués, il est soumis à la TVA.

Les "richesses" ainsi créées ne le sont en réalité pas, car non taxées fiscalement parlant.

L'autogoal financier est double:

– l'assujettissement à la TVA;
– l'absence de revenus fiscaux directs.

Nous demandons par conséquent au gouvernement de nous détailler par écrit les travaux ou services soumis à TVA. Echappe-t-il parfois à cette dernière par imputation interne?

La saine séparation des tâches entre public et privé n'est-elle pas bénéfique pour tous?

Cosignataire: R. Graber.